

Lieu de formation au permis et formations

2 roues (AM Scooter, A1, A2, A) & remorques (BE, B96) :

Les exercices aux cours théoriques du code de la route, au leçons, aux cours collectifs, aux rendez-vous pédagogiques, aux évaluations, aux séances de conduite et pour l'examen pratique : aurons lieux, ainsi que les débuts et fins de séances, à l'agence « Glazik Conduite (coordonnées en pied de page) », en libre accès (dans la limite légale autorisée de personnes, hors ordre de limitation), aux heures d'ouverture de l'agence et selon les heures habituelles ou de rendez-vous, également afin de prendre et déposer le véhicule, ou, pour la formation pratique, de tout autre endroit préalable défini, avec une adresse précise et une heure précise, dans la logique de la vie privée de l'élève, qui peut-être son domicile, son établissement scolaire, son travail, ou tout autre endroit justifié par lui-même en tant que majeur ou ses parents ou son responsable légal pour les mineurs, le temps de trajet restant alors à l'enseignant afin de faire le chemin jusqu'à l'agence sera décompté du temps effectif de conduite prévu pour l'élève.

La piste d'entraînement est située : centre des mines – 29510 Bric, à 10 minutes en automobile, l'usage de celle-ci est libre pour nos enseignants étant la seule auto école à s'en servir, l'amplitude horaire de la piste est de 8h00 à 19h30 du lundi au samedi, et celle-ci ne possède pas d'algèbre, mais les toilettes et des boissons chaudes sont disponibles à l'école de conduite avant et après les cours qui sont d'une durée de 1h30 à 2h00.

Toutes les séances et rendez-vous doivent être annulés au préalable 2 jours à l'avance.



Notre auto-école est agréé par « l'ADFM » & « LA MUTUELLE DES MOTARDS ».

**Formation au permis « A »,
Titulaire du permis « A2 » depuis 2 ans :**

Forfait de 7 heures,

- 360 €

- Inscription et délivrance d'un certificat de formation
- + Forfait 7h de conduite (4h en plateau & 3h en circulation)
- heure de conduite supplémentaire 47 €

Cette formation ne fait pas l'objet d'un examen, et peut-être effectuée sur une journée ou deux demi-journées.

Mode de règlement, lors de l'inscription :

- Paiement comptant à l'inscription.

Pièces à fournir (au format PDF par mail) :

- 1 copie couleur de la carte d'identité (recto verso)
- 1 photo d'identité (de préférence Ephoto numérique avec signature)
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture de gaz, eaux, électricité, téléphone, ou une feuille d'impôts),
- si le justificatif n'est pas au même nom :
- & une attestation manuscrite d'hébergement,
- & une copie de la carte d'identité de la personne citée sur le justificatif de domicile ,
- 1 copie des permis déjà obtenus
- 1 copie de de l'ASSR2 (pour les moins de 21ans)
- 1 copie de la JDC ou une attestation de situations vis à vis du service national (pour les 17-24ans)



Ne pas jeter sur la voie publique
Suivez nous sur nos pages



Tarif valable 6 mois, jusqu'au 01/07/2021

Glazik Conduite

Agrément n° E0602964920
1ter rue du Général de Gaulle
29510 Bric

Email : glazikconduite@gmail.com
Tél : 02.98.57.73.25
Portable : 06.20.51.02.60
auto-ecole-quimper.com

Les lundi, mercredi, vendredi : 15h30 - 19h30
Mardi : 14h30 - 18h30
Jeudi : Fermé
Samedi : 09h - 12h30 / 14h - 16h30

Le Cap Horn

Agrément n° E0602964910
10 Rue de Pont l'Abbé
29000 Quimper

Email : autoecoleducaphorn@gmail.com
Tél : 02.98.53.70.90
Portable : 06.07.54.90.29
auto-ecole-quimper.com

Du lundi au mercredi : 09h00 - 12h00
Jeudi : Fermé
Vendredi : 09h00 - 12h00
Samedi : Fermé

Programme et déroulement de la formation au permis « A2 » en « A » :

Une motocyclette permis A est caractérisée par une cylindrée supérieure à 35 KW.

Déroulement,

Il faut avoir obtenu le permis A2 au minimum 2 ans dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire pour suivre une formation pratique de 7h minimum assurée par une auto-école.

A l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre une attestation de suivi de la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans. cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012.

vous pourrez conduire une motocyclette de plus de 35KW dès que vous vous serez en possession du permis A.

La formation pratique est constituée de 3 séquences

- 1. la théorie, durée 2h,
- 2. maniabilité hors circulation, durée 2h,
- 3. circulation et clôture de la formation, durée 3h.

Programme de formation.

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclette.

Elle s'inscrit dans une démarche post permis et à notamment pour objectif

- D'amener à la compréhension d'apport théorique essentiel et où spécifique, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35KW.

- De comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35KW.
- De travailler, notamment sur le processus détection, analyse, décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

L'évaluation de départ

L'évaluation de départ est obligatoire avant la signature de tout contrat de formation.
Cette séance d'entretien, d'observations et d'exercices dure entre 30 et 50min.

Objectif de l'évaluation :

- Permet de savoir qu'elles sont vos motivations, vos prérequis en matière de connaissances (du véhicule et psychomotrices) et l'expérience que vous avez déjà acquises,
- Permet de prévoir la durée de la formation, le prévisionnel des heures de conduite nécessaire ainsi que sa proposition chiffrée.

Le moyen utilisé :

- L'évaluation est effectuée en véhicule correspondant à la formation, à l'aide d'un formulaire papier.

Des explications et des échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipements ou d'un équipement inadéquat en cas d'accident et/ou de chute. La conduite et produits psychoactifs, vu de statistique, lien entre produits psychoactifs, notamment alcool, drogues et médicaments, et dans le cadre de la conduite. Ainsi que les sanctions.

Séquence 1, la théorie, durée 2h

Séquence 2, maniabilité hors circulation, durée 2h
Durant cette séquence, chaque élève doit disposer d'une motocyclette.

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de la catégorie A2, il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule, puissance accrue, poids, Réaction modifiée à l'accélération et au freinage... et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. la réalisation des exercices et laisser au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous, ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

Explications et travail sur les situations de changement de direction à droite et à gauche,

- mouvements et positions du regard,
- mouvement et positionnement de la tête et du corps,
- comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercice.

Explications et travail sur le freinage,

- Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée,
- Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante,
- Explications sur le transfert des masses,
- Comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison,

- Réalisation des exercices sur les inclinaison de la machine, travail du guidon, des pieds et des genoux.

Séquence 3, Circulation et clôture de la formation,

Pour cette séquence une seule motocyclette est utilisée L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, Principalement axée sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

- La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de 4 élèves,
- Dans le véhicule suiveur prennent place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum 3 autres élèves en situation d'écoute pédagogique,
- Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation,

Ce bilan comprend,

- Le ressenti de l'élève sur sa prestation,
- Dans le cadre d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qui est perçu dans la prestation,
- Un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclette d'une puissance supérieure à 35KW.

Annexe 2

Attestation de suivi de la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans,

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012 susvisé.

Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A que à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.

Attestation

Vous devez déclarer cette nouvelle mention, à l'aide de cette attestation, sur le site de l'ANTS pour faire apparaître celle-ci.

Glazik Conduite

Agrément n° E0602964920
1ter rue du Général de Gaulle
29510 Bric

Email : glazikconduite@gmail.com
Tél : 02.98.57.73.25
Portable : 06.20.51.02.60
auto-ecole-quimper.com

Les lundi, mercredi, vendredi : 15h30 - 19h30
Mardi : 14h30 - 18h30
Jeudi : Fermé
Samedi : 09h - 12h30 / 14h - 16h30

Le Cap Horn

Agrément n° E0602964910
10 Rue de Pont l'Abbé
29000 Quimper

Email : autoecoleducaphorn@gmail.com
Tél : 02.98.53.70.90
Portable : 06.07.54.90.29
auto-ecole-quimper.com

Du lundi au mercredi : 09h00 - 12h00
Jeudi : Fermé
Vendredi : 09h00 - 12h00
Samedi : Fermé